RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00020
Numéro SIREN : 354 088 544
Nom ou dénomination : TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2014 sous le numéro de dépôt 13949

97820

TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE

Société par Actions Simplifiée au capital de 19.717.500 €
Siège Social : Rue de l'Eclipse – 95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE
354 088 544 RCS PONTOISE

13949

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MAI 2014

[.../...]

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, régulièrement informée de la législation relative au CICE, décide la distribution de dividendes à partir du seul report à nouveau bénéficiaire antérieur tel qu'il existe au 30 novembre 2013 (a) et l'affectation du bénéfice de l'exercice écoulé à la dotation de la réserve légale et au report à nouveau (b) :

a. Proposition de distribution de dividendes

L'Assemblée Générale prend acte qu'au 30 novembre 2013 le report à nouveau antérieur est créditeur à hauteur de 5.749.275,89 euros et décide la distribution de dividendes suivante :

_ Report à nouveau antérieur bénéficiaire : 5.749.275,89 euros

_ A titre de dividendes attribués aux 17.925 actions, toutes de même catégorie,
la somme de 3.674.625,00 euros
Soit un dividende par 205 euros par action.

Les dividendes ci-dessus sont éligibles, pour les associés personnes physiques, à l'abattement prévu par le 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts et non éligibles à l'abattement précité pour les personnes morales.

Le compte de report à nouveau s'élèvera alors à un montant créditeur de 2.074.650,89 euros.

b. Proposition d'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 30 novembre 2013

Sur proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 novembre 2013, ressortant à un bénéfice de 157.772,02 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 157.772,02 euros

- à la réserve légale (5%), 7.888,60 euros
laquelle réserve se trouvera ainsi portée à 617.578,08 euros

Solde 149.883,42 euros

En intégralité au compte de report à nouveau, qui, tenant compte de la distribution de dividendes décidée ci-avant, s'élèvera à un montant créditeur de 2.224.534,31 euros.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Greffe du Tribunal de Commerce de Pontoise : dépôt N°13949 en date du 03/12/2014

Exercice	Dividende par action O	Dividende par action P	Dividende par action toute catégorie	Dividende global distribué	Montant des dividendes distribués éligibles à la réfaction prévue au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Montant des dividendes distribués non éligibles à la réfactio de 50 % prévue au 2 du 3 de l'article 158 du CGI
31/12/2010	28,91 €	28,91 €	10,20 €	743.324,66 €	782,20 €	742.542,46 €
31/12/2011	28,91 €	n/a	35,00 €	769.380,92 €	700,00 €	768.680,92 €
30/11/2012	80,00 €	n/a	80,00 €	1.434.000,00 €	1.600,00 €	1.432.400,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[.../...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, prenant acte de l'expiration des mandats de messieurs Alain FAUQUET et Bertrand DEVYS, co-commissaires titulaire et suppléant de la Société, décide de ne pas renouveler lesdits mandats.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[.../...]

Pour extrait certifié conforme

LE PRESIDENT
Monsieur Jean MERAFINA